

FONDATION



DU
PATRIMOINE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MONTPELLIER , LE 26 AVRIL 2024

**LA DÉLÉGATION OCCITANIE - MÉDITERRANÉE
DE LA FONDATION DU PATRIMOINE
RÉVÉLÈ LES PREMIERS BÉNÉFICIAIRES DE LA COLLECTE
NATIONALE EN FAVEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX
DES VILLAGES DE FRANCE**

www.fondation-patrimoine.org/sauver

CONTACT PRESSE

Eléa Pellegrino

Mail

elea.pellegrino@fondation-patrimoine.org

Téléphone

07 88 86 08 87

FONDATION DU PATRIMOINE
DÉLÉGATION OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

Téléphone

09 63 57 44 06

Mail

occitaniemed@fondation-patrimoine.org

Adresse

5 rue des Trésoriers de France
34000 Montpellier

Site

www.fondation-patrimoine.org

Rejoignez-nous !

[facebook.com/fondation.patrimoine](https://www.facebook.com/fondation.patrimoine)

[@fond_patrimoine](https://twitter.com/fond_patrimoine)

[@fondationdupatrimoine](https://www.instagram.com/fondationdupatrimoine)



Église Notre-Dame-de-la-Lauze de Miraval-Cabardès © Fondation du patrimoine - MyPhotoAgency - Pascal Delobbe

La Fondation du patrimoine est heureuse de dévoiler les cinq premiers sites de la délégation Occitanie-Méditerranée qui bénéficieront de la collecte nationale en faveur du patrimoine religieux des villages de France :

- ♦ [église Notre-Dame-de-la-Lauze de Miraval-Cabardès](#)
- ♦ **église de Russan à Sainte-Anastasia**
- ♦ [église Saint-Majan à Villemagne l'argentière](#)
- ♦ [église Saint-Martin de Chaudeyrac](#)
- ♦ [église Saint-André d'Olette](#)

Voir les fiches descriptives des sites en pages suivantes

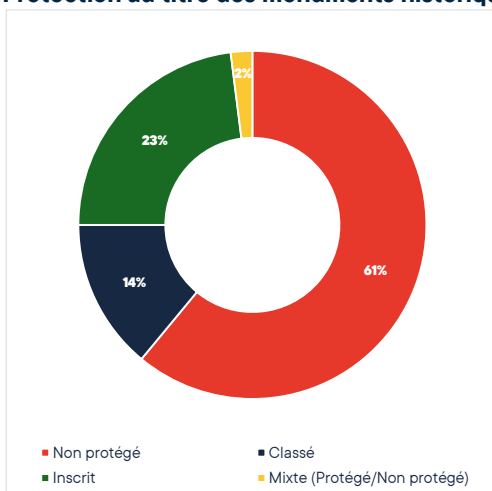
Ces édifices religieux figurent parmi les 100 premiers édifices bénéficiaires de la collecte nationale situés sur l'ensemble du territoire. Situés sur l'ensemble du territoire, ces 100 édifices sont représentatifs des différents cultes historiques et nécessitent des travaux, souvent en urgence. 61% de ces édifices sont non protégés au titre des monuments historiques, 55% sont fermés au public ou en péril, et près de 50% sont situés dans des communes de moins de 1 000 habitants.

La Fondation du patrimoine annonce que le besoin de financement pour sauver ces édifices est de 15 millions d'euros. À ce jour, plus de 12 000 donateurs ont déjà apporté plus de 2,3 millions d'euros à la collecte, une réussite inédite pour une opération thématique sans bénéficiaires préalablement identifiés. **Mais l'appel aux dons se poursuit pour collecter les 12,7 millions d'euros manquants sur le site de la Fondation du patrimoine.**

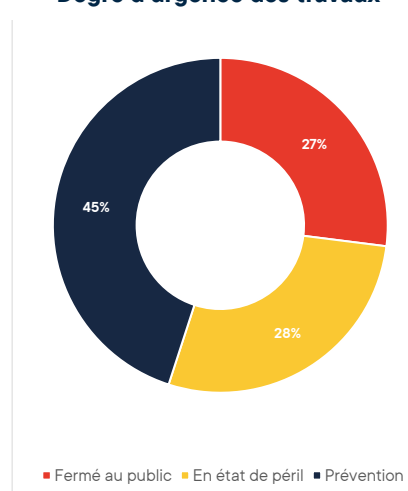
Pour rappel : annoncée en septembre 2023 par le Président de la République à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, cette collecte nationale a pour but d'aider les petites communes de moins de 10 000 habitants (et de moins de 20 000 habitants en outre-mer) à préserver leurs édifices religieux. Cette initiative vise à identifier et soutenir 1 000 édifices en 4 ans, tous cultes confondus.

- ♦ [Consulter la carte de France des 100 premiers bénéficiaires de la collecte nationale](#)

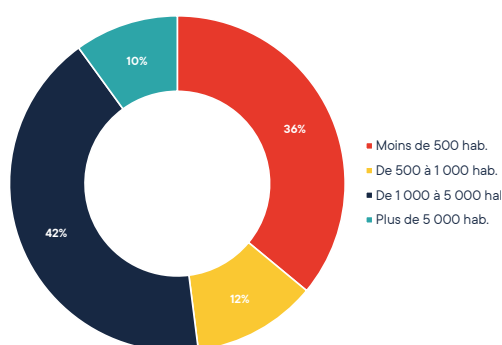
Protection au titre des monuments historiques



Degré d'urgence des travaux



Taille des communes



UN DISPOSITIF FISCAL EXCEPTIONNEL

A l'instar de la souscription pour Notre-Dame de Paris, cette campagne nationale bénéficie d'un taux de déduction fiscale renforcé pour les particuliers de 75% jusqu'à 1 000 €.

Selon les dispositions prévues à l'article 30 de la loi de finance pour 2024, les dons des particuliers jusqu'à 1 000 € effectués entre le 15 septembre 2023 et le 31 décembre 2025 au profit de la Fondation du patrimoine, en vue d'assurer la conservation et la restauration du patrimoine immobilier religieux appartenant à des personnes publiques et situé dans les communes ou communes déléguées de moins de 10 000 habitants en France métropolitaine et moins de 20 000 habitants en outre-mer, donnent lieu chaque année à une réduction d'impôt s'élevant à 75% du montant du don.

Au-delà de 1 000 €, les mesures fiscales habituelles s'appliquent (soit 66% du don réductible). Concernant le mécénat des donateurs au titre de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et des entreprises, les mesures fiscales restent inchangées (soit respectivement 75% du don réductible dans la limite de 50 000 € et 60%).

Cette mesure s'applique à l'ensemble des collectes de la Fondation visant au soutien de projets respectant les critères susmentionnés, y compris celles qui seront lancées pendant la durée de l'opération. Elle ne se restreint pas à la seule collecte nationale ni aux projets qui en sont bénéficiaires.

Pour en bénéficier, les donateurs pourront déclarer leur don dans une case spécifique, la case 7UJ (en page 4 de la déclaration de revenus papier n°2042 et dans le formulaire de déclaration en ligne).

♦ [En savoir plus](#)

SAUVER LES ÉDIFICES RELIGIEUX EN FRANCE : UN DÉFI MAJEUR

Il existe, sur le territoire national, plus de 50 000 lieux de culte, toutes religions confondues. Les communes sont propriétaires de 40 000 de ces sites - dont 80% sont situés dans des communes de moins de 10 000 habitants.

Ces édifices sont aujourd'hui menacés : ils luttent contre les ravages du temps et les aléas climatiques ou, faute de moyens, ils souffrent d'un manque d'entretien et de prévention des risques. **3 000 à 5 000 d'entre eux sont dans un état sanitaire qui fait craindre pour leur pérennité et doivent être considérés en priorité. Les besoins pour sauver ces édifices sont immenses. Les petites collectivités qui en ont la charge sont souvent confrontées à de grandes difficultés pour financer leur entretien ou leur restauration.**

Avec plus de 8 000 sites religieux sur les 40 000 projets accompagnés depuis plus de 25 ans, la Fondation du patrimoine inscrit la transmission de ce patrimoine, symbole de notre histoire et de nos paysages, au cœur de ses missions.

Avec cette collecte nationale, encouragée par une réduction d'impôt exceptionnelle annoncée par le Président de la République le 15 septembre 2023, **la Fondation du patrimoine veut accélérer la préservation, l'ouverture et la transmission du patrimoine religieux partout en France, en particulier dans les territoires ruraux.**



SÉLECTION DES SITES BÉNÉFICIAIRES DE LA COLLECTE NATIONALE

Critères de sélection :

- ♦ Intérêt patrimonial et culturel ;
- ♦ Accessibilité et ouverture au public (actuelle ou prévue après travaux) ;
- ♦ Degré de protection et de subvention (patrimoine non protégé privilégié) ;
- ♦ Maturité du projet de travaux (estimatif des travaux et plan de financement prévisionnel réalisés) ou du besoin d'ingénierie (maîtrise d'œuvre ou opérateur identifié) ;
- ♦ Recherche d'équilibre géographique et d'une représentation de l'ensemble des cultes ;
- ♦ Projet de valorisation ou de réutilisation (s'il y a lieu), en privilégiant les usages compatibles entre le culte et les activités culturelles, sociales, etc.

Critères d'éligibilité :

- ♦ Bâti religieux de tous cultes : églises, abbayes, synagogues, presbytères, temples, chapelles, couvents, etc. (non exhaustif), à l'exclusion de tout bien meublé ;
- ♦ Affectés ou non affectés au culte ;
- ♦ Protégés ou non protégés au titre des monuments historiques ;
- ♦ Propriété de personnes publiques (collectivités, établissements publics, établissements publics du culte en Alsace-Moselle) ;
- ♦ Situés dans des communes ou communes déléguées de moins de 10 000 habitants en métropole et de moins de 20 000 habitants en outre-mer.

Dépenses éligibles :

- ♦ Dépenses de restauration et de conservation ;
- ♦ Dépenses de mise en sécurité, notamment incendie ;
- ♦ Dépenses d'ingénierie (études préalables, diagnostics, recrutement de maître d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage...) ; jusqu'à 10% des montants mobilisés seront affectés au financement de telles dépenses.

L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

Un comité d'orientation œuvrant spécialement dans le cadre du patrimoine religieux a été constitué. Il est venu éclairer par ses travaux les enjeux de sauvegarde spécifiques à cette typologie et affiner les critères d'éligibilité à cette opération. Il associe acteurs publics et associatifs : ministères de la Culture et de l'Intérieur, l'Association des Maires de France et des présidents d'Intercommunalités, l'Association des maires ruraux de France, la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français, la Fondation Notre-Dame, Chantiers du Cardinal, Sites & Cités remarquables de France, l'Observatoire du Patrimoine religieux, l'Institut Pèlerin du patrimoine.

Ce comité a vocation à formuler des propositions pour renforcer l'accompagnement en ingénierie des collectivités dans leur politique patrimoniale conformément aux objectifs de la collecte (10% fléchés sur ce sujet).

COMMENT DONNER À LA COLLECTE NATIONALE

- ♦ **En ligne, sur le site de la Fondation du patrimoine :** <https://www.fondation-patrimoine.org/sauver>



Visuel de la collecte en cours sur le site de la Fondation du patrimoine © Fondation du patrimoine

- ♦ **Par SMS :** pour donner 10 € envoyer SAUVER au 92892
- ♦ **Par chèque :** envoyer un chèque libellé à :
« Fondation du patrimoine - Patrimoine religieux » à l'adresse suivante :
Fondation du patrimoine - 153 bis, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

COMMENT SIGNALER UN SITE RELIGIEUX MENACÉ

Comme pour le Loto du patrimoine, les candidatures sont instruites par les délégations départementales et régionales de la Fondation du patrimoine, composées de bénévoles et de salariés. Aucun dossier spécifique n'est exigé. Les délégations et les DRAC peuvent également proposer des projets.

Le montant des aides est calculé par la Fondation selon le besoin de financement de chaque projet.

Pour contacter une délégation régionale, rendez-vous sur cette page : www.fondation-patrimoine.org/contact

LES 5 PREMIERS SITES BÉNÉFICIAIRES

*DE LA COLLECTE NATIONALE
EN FAVEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX
EN OCCITANIE –
MÉDITERRANÉE*

*[Cliquez sur le nom du site pour accéder à sa page dédiée
sur le site de la Fondation du patrimoine.](#)*

[Tous les visuels presse sont disponibles ici](#)

AUDE**Église Notre-Dame de la Lauze à Miraval-Cabardès**

Église Notre-Dame-de-la-Lauze de Miraval-Cabardès
© Fondation du patrimoine - MyPhotoAgency - Pascal Delobbe

Maître d'ouvrage : commune de Miraval-Cabardès
Population : 56 habitants
Protection au titre des monuments historiques : non protégé

PRÉSERVER UNE ÉGLISE DU XVII^E SIÈCLE AU CŒUR D'UN ESPACE NATUREL REMARQUABLE

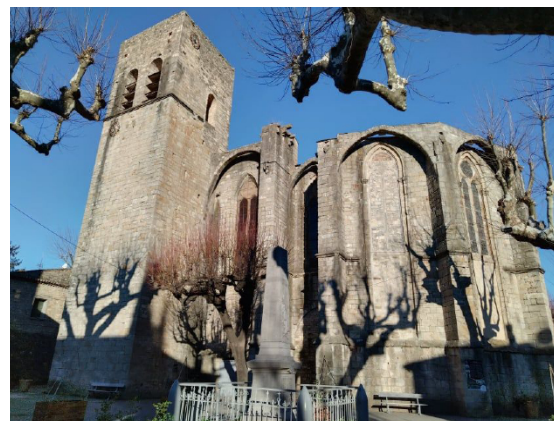
Située au cœur d'un espace protégé par le Conservatoire des Espaces Naturels, les Gorges de l'Orbiel, l'église posée sur un rocher, fait face au château de Miraval dont elle fut d'abord la chapelle.

L'église est actuellement fermée pour des raisons de sécurité. L'édifice subit de nombreuses infiltrations. Deux voûtains se sont effondrés en 2018, endommageant l'autel dans leur chute. Des peintures, mises au jour sous les voûtains et crépis, sont menacées par l'humidité. Un effondrement de la toiture du chevet est à craindre. La restauration se déroulera en 4 tranches : restauration du chevet et de la toiture de la sacristie et dégagement des décors peints (tranche 1), restauration de la toiture et de la façade nord (tranche 2), des façades sud et ouest ainsi que du clocher (tranche 3) et de l'intérieur de l'église (tranche 4).

Début des travaux : septembre 2024
Fin des travaux sur le clocher : décembre 2027

+ POINTS FORTS DU PROJET

- ♦ Projet de réouverture au public et de reprogrammation des cultes
- ♦ Un lieu touristique, attirant visiteurs et randonneurs des gorges de l'Orbiel

HÉRAULT**Église Saint-Majan de Villemagne-l'Argentière**

Église Saint Majan de Villemagne l'Argentière
© Commune de Villemagne l'Argentière

Maître d'ouvrage : commune de Villemagne l'Argentière
Population : 421 habitants
Protection au titre des monuments historiques : classée monument historique

PRÉSERVER UNE ÉGLISE DU XIII^E SIÈCLE AU CŒUR D'UN VILLAGE RURAL

Placée au cœur du village, l'église Saint-Majan est composée d'une nef unique à trois travées, aboutissant sur un chœur polygonal à cinq chapelles rayonnantes. La toiture en ardoise suit une forme atypique en raison des multiples modifications de l'édifice. Cette particularité est vraisemblablement à l'origine de sa mauvaise étanchéité.

En effet, des infiltrations d'eau ont été constatées, entraînant des dommages sur les peintures murales, particulièrement sur le décor bleuté de la voûte.

De la sorte, la couverture doit être restaurée, ainsi que les parties altérées de la structure, afin d'assurer la sauvegarde de l'édifice. La mise hors d'eau s'accompagne de la consolidation de certaines baies qui laissent actuellement entrer l'eau et l'air.

Début des travaux : mai 2022
Fin des travaux : décembre 2026

+ POINTS FORTS DU PROJET

- ♦ Projet indispensable pour la sauvegarde de l'édifice
- ♦ Un lieu de passage en période estivale

GARD**Église de Russan
de Sainte-Anastasie**

Église de Russan de Sainte-Anastasie
© Commune de Sainte-Anastasie

Maître d'ouvrage : commune de Sainte-Anastasie

Population : 56 habitants

Protection au titre des monuments historiques : inscrit au titre des monuments historiques

**PRÉSERVER UNE ÉGLISE ET SES
MAGNIFIQUES DÉCORS DU XIX^E SIÈCLE**

Des dégradations avancées ont été constatées sur les enduits et les peintures. Le bâtiment conserve une humidité conséquente suite à la réalisation d'une dalle en béton qui emprisonne l'humidité et qui remonte par les murs.

Les travaux consisteront à mettre l'église hors d'eau (réfection de la toiture, des façades et reprise du drainage), démolir le dallage en béton et retrouver le sol d'origine, puis à restaurer l'intérieur.

Début des travaux : début 2024

Fin des travaux sur le clocher : 2027

+ POINTS FORTS DU PROJET

- ♦ Projet de réouverture au public et de reprogrammation des cultes
- ♦ Un lieu qui vise à devenir un lieu culturel

LOZÈRE**Église Saint-Martin
de Chaudeyrac**

Église Saint Martin de Chaudeyrac
© Commune de Chaudeyrac

Maître d'ouvrage : commune de Chaudeyrac

Population : 310 habitants

Protection au titre des monuments historiques : non protégée

**SAUVEGARDER UNE ÉGLISE RURALE DU
XI^E SIÈCLE**

L'église Saint-Martin est une église romane de la fin du XI^{ème} siècle qui est aujourd'hui en péril. La couverture est dans un état de dégradation avancé, sur la nef les bois de la volige et des chevrons sont en état de décomposition. La couverture ne permet pas la bonne évacuation de l'humidité. Ce même désordre touche aussi les différentes chapelles, cependant, le danger y est encore plus important en raison de l'affaissement des toitures.

Les travaux consisteront en la réfection de la toiture en lauze avec l'ajout d'un mortier de chaux sous les lauzes afin d'assurer l'étanchéité et une meilleure circulation de l'humidité dans l'édifice. Les parties de la charpente largement détériorées doivent être remplacées afin d'assurer la pérennité du toit. La rosace centrale sera déposée pour en réaliser une nouvelle. Enfin, une nouvelle porte en bois massif va être réalisée pour l'accès principal à l'église.

Début des travaux : 2024

+ POINTS FORTS DU PROJET

- ♦ Projet indispensable pour la sauvegarde de l'édifice
- ♦ Un lieu de vie qui a évolué avec la population locale

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Église Saint-André d'Olette



Église Saint-André d'Olette
© Commune d'Olette

Maître d'ouvrage : commune d'Olette

Population : 376 habitants

Protection au titre des monuments historiques : non protégée

PRÉSERVER UNE ÉGLISE DU XII^E SIÈCLE AU CŒUR D'UN VILLAGE RURAL

Aujourd'hui, l'église Saint-André d'Olette connaît d'importants désordres qui menacent la sécurité de l'édifice ! Un important réseau de fissures a été observé sur les murs porteurs ainsi que sur les voûtes. Au niveau de la toiture, des déformations et des traces d'humidité ont été observées sur la charpente. Aussi, la couverture en ardoises montre une étanchéité défectueuse entraînant des dégâts sur les voûtes et les murs.

L'église nécessite ainsi une lourde opération de sauvegarde qui durera plusieurs années. Les travaux vont s'effectuer en plusieurs tranches. La première consiste en la consolidation de la structure et la mise hors d'eau de l'édifice. En 2017, un premier renforcement a été réalisé par clouage et croix de Saint-André sur la façade sud de l'église. S'en sont suivis des travaux de restauration des toitures, qui sont en train de se terminer.

Mais il est donc urgent de poursuivre les travaux. En effet, l'intérieur de l'édifice nécessite également d'être restauré (voûte, murs, enveloppe et sol).

Début des travaux : septembre 2024

+ POINTS FORTS DU PROJET

- ♦ Un projet qui accueille de nombreux visiteurs tout au long de l'année